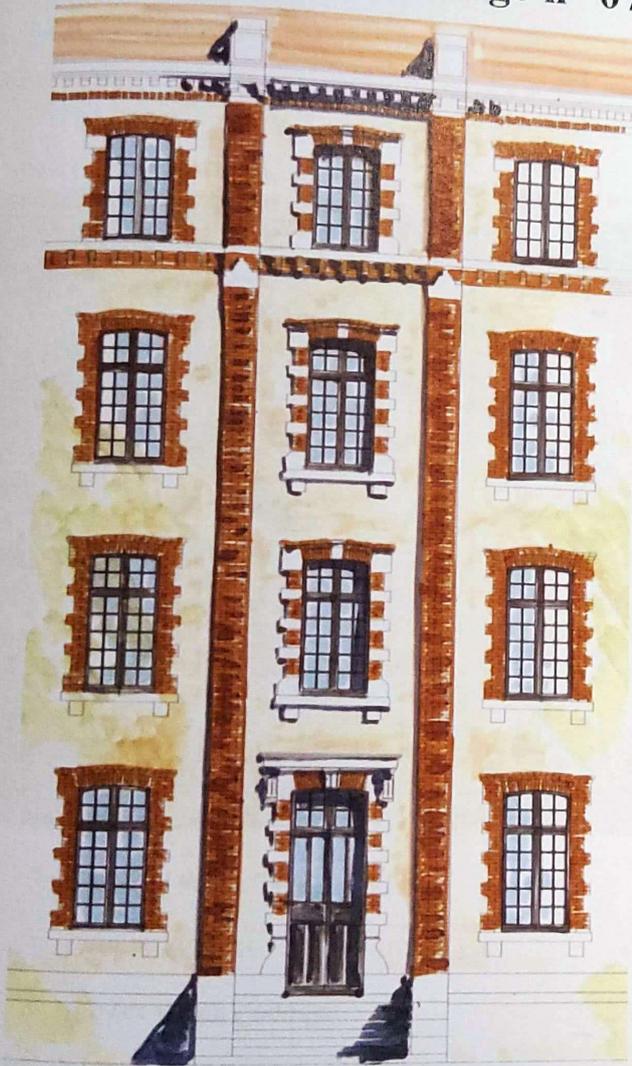


VILLE DE MONTARGIS (45)  
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES  
CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

45 – MONTARGIS – ZONE U ru 1  
NOTICE COMPLEMENTAIRE  
**PC 10-1**

**CASERNE GUDIN**  
**Bâtiment de l'Horloge n° 07**



20 décembre 2023 INDICE 2



**Dossier complété le**  
**- 2 JAN. 2024**

Handwritten signature of Mathieu Julien in black ink.

**PATRIMOINE ET  
VALORISATION PROGRAMMES**  
SAS au capital de 37000 €  
Agence : 19 rue de Vienne TSA 60030  
75801 PARIS CEDEX 08  
Tél : 01 85 55 10 00  
RCS Lille 833975386

**MATHIEU JULIEN**  
ARCHITECTE D.P.L.G.  
ARCHITECTE DU PATRIMOINE D.C.H.E.C.

DECISION DU

31 JAN. 2024

VILLE DE MONTARGIS (45)  
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES  
CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge - Restauration et aménagement

Fiche signalétique

Dossier complété le

- 2 JAN. 2024

- Commune : Montargis
- Adresse : 106 rue André Coquillet
- Dénomination : Caserne GUDIN
- Aire d'étude : Bâtiment n°007 dit de l'Horloge

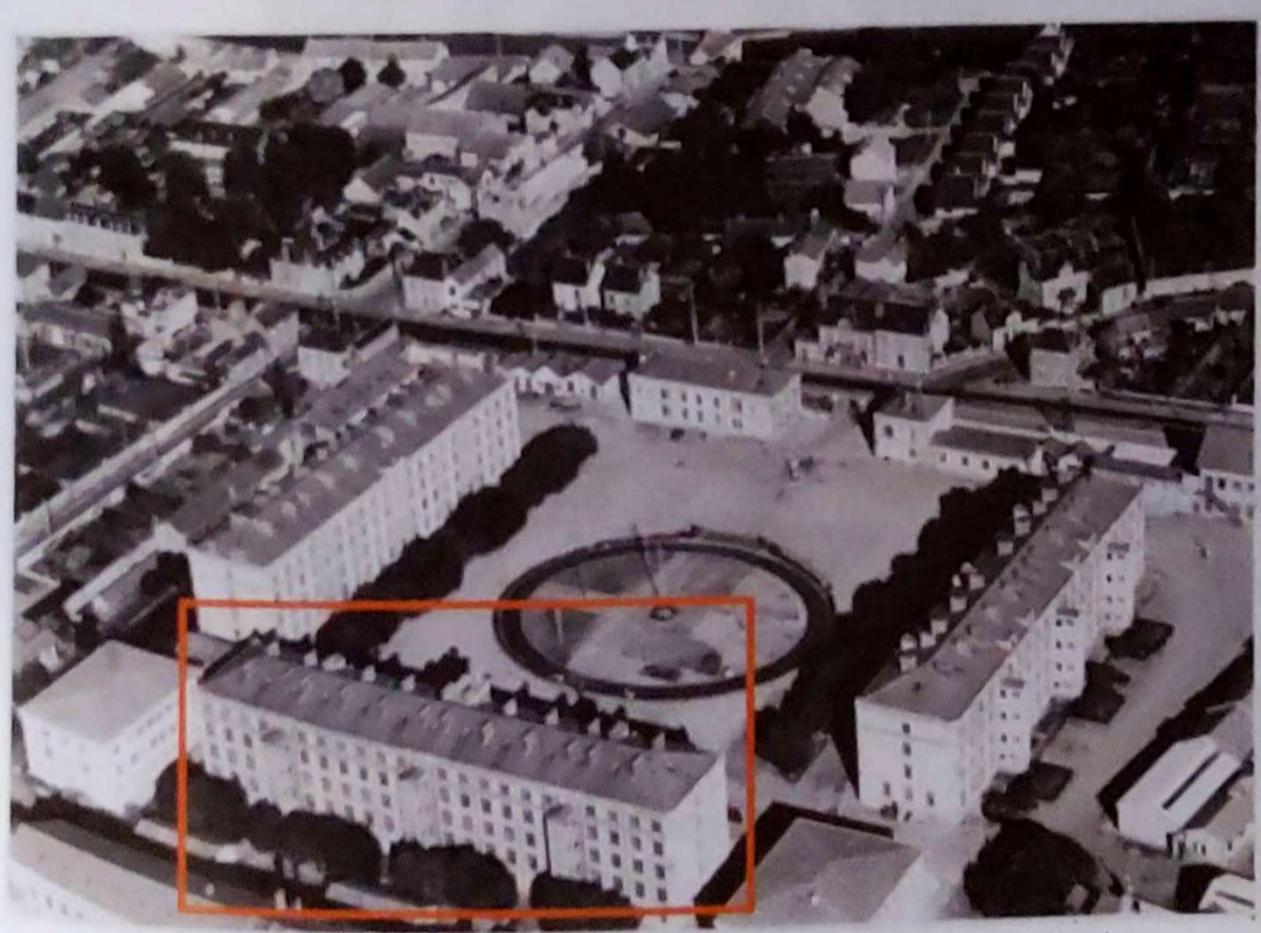


Figure 1 : vue aérienne de la deuxième moitié du XXème siècle (base Palissy)

- Cadastre : 2022 AP 131
- Propriété : Agglomération
- Protection M.H. : **Classement d'office le 21 avril 2022**

*En totalité, les trois bâtiments entourant la place d'arme, la place d'arme plantée de platanes, les deux pavillons d'entrée, le portail et la grille d'entrée ouvrant sur la rue André-Coquillet. Cet ensemble figure au cadastre, section AP, sur la parcelle n°131 : inscription par arrêté du 16 février 2022 ; Les façades et toitures des trois bâtiments entourant la place d'armes et des deux pavillons d'entrée, la place d'armes, la grille et le portail d'entrée ouvrant sur la rue Coquillet de la caserne Gudin, située 106 rue Coquillet, sur la parcelle n° 131 de la section AP du cadastre : classement par décret du 20 juillet 2022*

- Description
- Principaux matériaux : Pierre de taille, brique et maçonnerie enduite plâtre, bois, tuile
- Structure : moellons, brique et pierre de taille

VILLE DE MONTARGIS (45)  
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES  
CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

- : bois
- : tuile mécanique dite de Marseille
- : modénature de brique et pierre moulurée

DECISION DU  
31 JAN. 2024

Dossier complété le  
- 2 JAN. 2025

Charpente  
Couverture  
Décor

Historique  
Campagne de principale de construction : 4<sup>ème</sup> quart du XIX<sup>ème</sup> siècle  
Années de construction : 1874 – 1877

Bibliographie  
J. BILLARD, La caserne Gudin, Le casernement des militaires à Montargis de 1877 à 2009

Projet paysager - Matériaux

L'atelier GAMA élaboré un projet qui tient compte des futures démolitions et propose de restituer la Place d'Armes et la mettre en valeur.

Les deux édifices flanquant la caserne seraient remplacés par des zones de stationnement nécessaires au programme.

Leur rapport de présentation contient toutes les informations de matériaux et de palettes végétales.



162

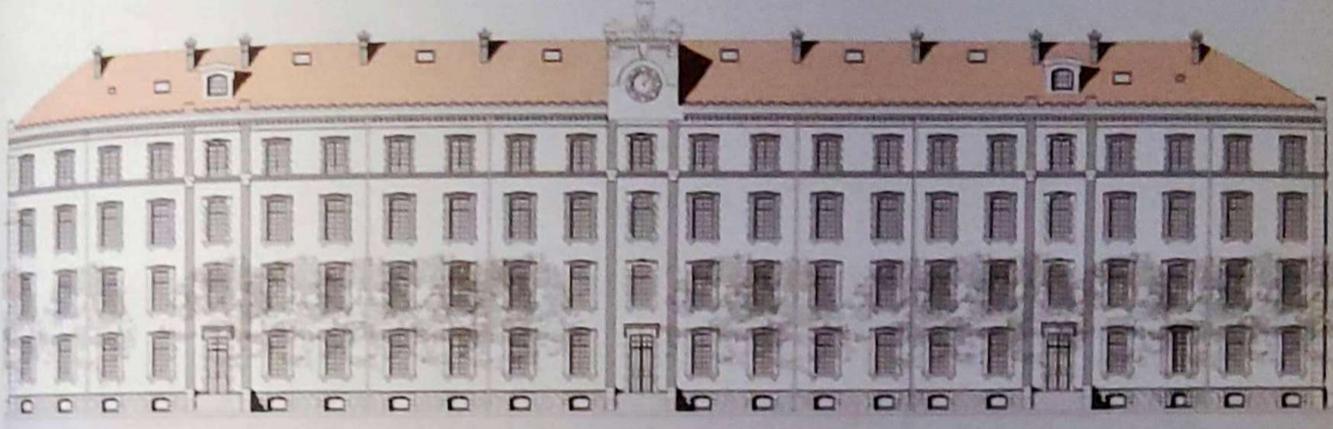
1679900

DECISION DU  
31 JAN. 2024  
45 (Loiret)

VILLE DE MONTARGIS (45)  
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES  
CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

Dossier complété le  
- 2 JAN. 2024

Projet de restauration des façades



*Façade est, côté place d'armes*



*Façade ouest*

L'objectif de la restauration vise à retrouver l'aspect initial de l'édifice tout en permettant l'aménagement du programme de résidence.

- Le dernier niveau sera traité selon con orientation :
- côté place d'armes : façade est, il sera éclairé grâce à des châssis vitrés (type CAST) de dimensions identiques aux anciens grands châssis vitrés visibles sur les photographies anciennes
  - côté arrière : façade ouest, il sera éclairé par des lucarnes situées dans l'axe des travées ; des châssis de désenfumage obligatoires seront installés au droit des escaliers conservés ; deux châssis de ventilation couverts par un toit à deux pans formeront des outeaux qui seront situés dans l'axe de ces châssis de désenfumage de façon à éviter le pullulement des sorties de toiture liées à la VMC
  - les deux pignons seront équipés de châssis de toiture vitrés permettant d'éclairer les logements, ceux-ci seront alignés à la composition de la façade.

VILLE DE MONTARGIS (45)  
PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES  
CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement



Dossier complété le 2 JAN. 2024

- Les menuiseries métalliques du rez-de-chaussée s'inspireront des modèles anciens rencontrés sur le site.
- Les menuiseries bois respecteront le dessin du modèle ancien et seront débarrassée des grilles en fer forgé

31 JAN. 2024

Dossier complet  
2 JAN. 2024

## Matériaux à mettre en œuvre

### *Maçonnerie et Pierre de taille*

L'ensemble des travaux sera exécuté à l'aide de mortier de chaux teintée par des sables naturels de rivière ; des échantillons seront demandés au fur à mesure dans le cadre du C.S.T.

### *Brique à l'ancienne*

L'ensemble des briques de complément sera reproduit sur la base des modèles anciens, auprès de briquetteries de la région et hourdées au mortier de chaux teintée par des sables naturels de rivière ; des échantillons seront demandés au fur à mesure dans le cadre du C.S.T.

Les boutisses de ces briques seront traitées à l'engobe, conformément au modèle ancien

### *Tuiles*

Les tuiles de complément des longs-pans seront des tuiles de Marseille

Les tuiles servant à couvrir les lucarnes seront en tuile plate petit moule de la même provenance que les briques

### *Menuiserie extérieure*

Les performances énergétiques des logements sont liées à l'emploi de menuiseries à double vitrages.

Les menuiseries extérieures du rez-de-jardin au droit des verrières métalliques seront réalisées en acier, avec un double vitrage feuilleté.

Les menuiseries du rez-de-chaussée et des étages seront réalisées en bois avec petits bois rapportés sur intercalaires fictifs et assemblés en périphérie ; le double vitrage sera choisi de d'une épaisseur optimale.

Les menuiseries seront équipées de stores intérieurs pour assurer l'occultation.

### *Peinture*

La peinture des menuiseries sera exécutée à l'aide de peinture à l'huile.

## Modalités d'exécution

Les modalités d'exécution seront conformes aux règles de l'art avec l'accord du contrôle scientifique et technique de la CRMH.

Un soin particulier sera apporté à la préservation des ouvrages de la Caserne GUDIN. Un balisage permettra aux véhicules de chantier de se diriger à pied d'œuvre où le chantier sera convenablement clôturé et sécurisé.

Les bâtiments voisins concernés par le classement sont isolés et éloignés du chantier ; ils ne sont pas affectés par les travaux.

Mathieu JULIEN  
architecte du patrimoine d.c.h.e.c.  
architecte d.p.l.g.  
20 décembre 2023

PC 16 / 46

DECISION DU  
31 JAN. 2024

Le décret n°2012-490 du 13 avril 2012 les bâtiments existants n'ont pas la nécessité d'une attestation au moment du dépôt du permis de construire.

Le bâtiment devra respecter la RT existant et il pourra toujours faire l'objet d'un contrôle de la réglementation.

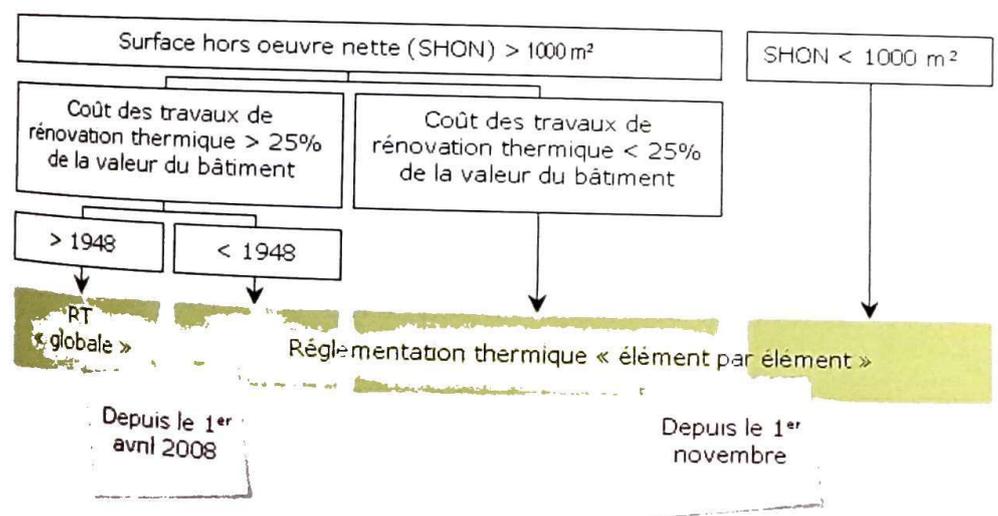
La réglementation thermique des bâtiments existants (RT Existant), née avec le décret du 21 mars 2007, n'est pas destinée à réglementer la construction neuve comme les autres réglementations thermiques (RE2020, RT 2005, etc.).

Le bâtiment est donc soumis à la RT existants, cette réglementation est divisée en deux régimes de normes :  
 RT Existant « globale » concerne les bâtiments réunissant ces **trois conditions simultanément** :

- Surface hors oeuvre nette (SHON) > 1000 m<sup>2</sup>,
- Travaux réalisés après 1948,
- Sur lesquels sont engagés des travaux de rénovation lourde (25% de la valeur hors foncier du bâtiment, valeur indiquée par un arrêté).

RT Existant « élément par élément » concerne tous les autres cas de rénovation. Ce n'est plus la totalité du bâtiment qui doit respecter un seuil de performance, mais chaque élément pris séparément.

Tableau de sélection RT existant



Le bâtiment datant d'avant 1948 est donc **uniquement** soumis à la RT existant "élément par élément", et ne doit pas faire l'objet que d'une attestation de prise en compte de cette réglementation **uniquement** en fin de

*[Signature]*

**PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES**  
 SAS au capital de 37000 €  
 Agence : 19 rue de Vienne TSA 60030  
 75801 PARIS CEDEX 08  
 Tél : 01 85 55 10 00  
 RCS Lille 833975386

Alb.

# ANNONCE A1

de masse

## démolitions

### du 2023 INDICE 2

**MATHIEU JULIEN**  
ARCHITECTE D'INTERIEUR  
MEMBRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES  
10 rue de Valenciennes 75019 Paris

### ANNONCE ET DESCRIPTION PROGRAMMES

Surface de 37000 m<sup>2</sup>  
Site de Viernay 154 600 330  
SIREN 829953386  
Rég. M. 85 55 10 00  
Rég. M. 829953386

10/10/01

Surface: 1/1000  
Echelle: 1/1000

Date: 20/05/2023  
(Vie de Paris)

Plans en projection : RGF93CC48

Cadastre sur cet extrait est géré par le  
bureau foncier suivant :

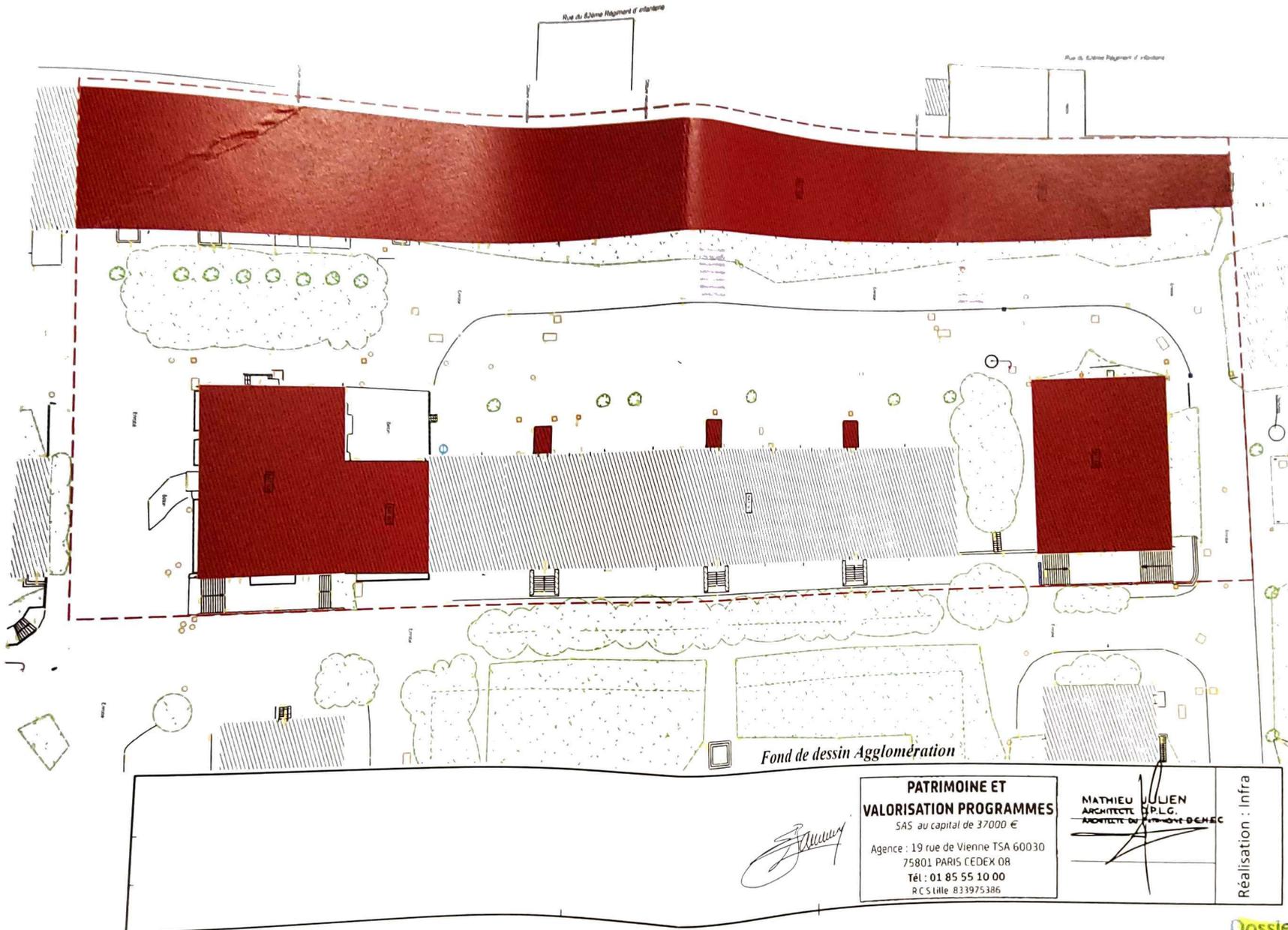
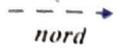
Service technique de Gestion Cadastre  
12 Boulevard Banneier 45000  
Orléans

0245797445-79-hax  
cadastre@dgp.fr finances.gouv.fr

Ce plan vous est délivré par :

Cadastre.gouv.fr  
Service de l'Action et des Comptes





**PATRIMOINE ET  
VALORISATION PROGRAMMES**  
SAS au capital de 37000 €  
Agence : 19 rue de Vienne TSA 60030  
75801 PARIS CEDEX 08  
Tél : 01 85 55 10 00  
RCS Lille 833975386

**MATHIEU JULIEN**  
ARCHITECTE D.P.L.G.  
ARCHITECTE DU PATRIMOINE-BENELC

Réalisation : Infra

**DECISION DU**  
31 JAN. 2024

Dossier complété le  
2 JAN. 2024

COMMUNE DE MONTARGIS (45)  
BATIMENT DE L'HORLOGE  
MAITRE D'OUVRAGE  
Patrimoine et Valorisation Programmes

MATHIEU JULIEN | architecte d.p.l.g. | architecte du patrimoine d.c.h.e.c.  
37300 Joué-lès-Tours | 02 47 88 01 93 | mj@100architecture.fr

168

VILLE DE MONTARGIS (45)  
NEXITY PATRIMOINE ET VALORISATION  
CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

MATHIEU JULIEN  
ARCHITECTE D.P.L.G.  
ARCHITECTE DU PATRIMOINE D.C.H.E.C.

45 – MONTARGIS – ZONE U ru 1

DESCRIPTIF DES DEMOLITIONS  
EN ABORD DE MONUMENT HISTORIQUE  
A8 – A2

*Janvier*

CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge n° 07

PATRIMOINE ET  
VALORISATION PROGRAMMES  
SAS au capital de 37000 €  
Agence : 19 rue de Vienne TSA 60030  
75801 PARIS CEDEX 08  
Tél : 01 85 55 10 00  
RCS Lille B33975386



3 octobre 2023

DECISION DU  
31 JAN. 2024



DECISION DU  
31 JAN. 2024



Compte tenu de leur état de dégradation avancée et de l'incertitude de leur stabilité les latrines datant de la Seconde Guerre Mondiale seront déposées en conservation des façades.

Les ouvertures anciennes seront restituées avec leur encadrement en brique avec appui en pierre de taille. Les arrachements, au droit des escaliers, seront purgés des éléments en béton et mortier de ciment.

Un enduit en trois passes sera réalisé à la suite.

Les bâtiments voisins, permettront de s'inspirer de l'ancienne ouverture pour restituer l'aspect initial de la baie traversée par une traverse en pierre moulurée.

DECISION DU  
31 JAN. 2024



Le hangar construit le long du mur de croupe sud sera démoli.

La rampe d'accès ainsi que son quai de déchargement en béton seront également démolie puis l'espace en creux formant le quai de déchargement sera comblé de façon à restituer le niveau naturel.

Les éléments en arrachement, au droit de la jonction de toiture seront restitués. L'ancienne façade en pierre de taille sera restituée avec sa modénature dont les lacunes seront complétées.

Les anciennes baies seront restituées selon leur dessin d'origine en arc segmentaire, symétriquement au mur de croupe nord encore conservé.

AA.

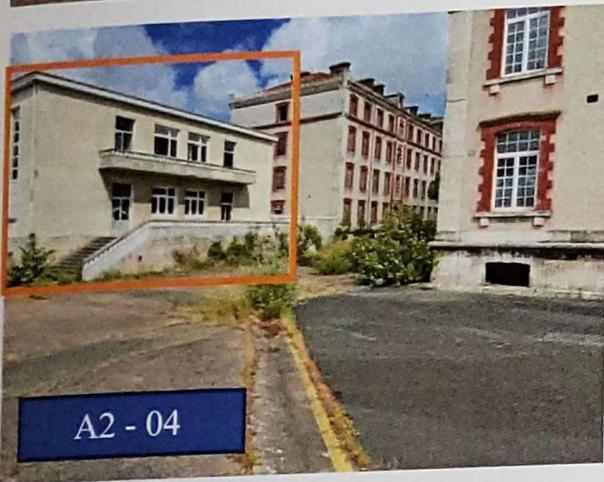
DECISION DU  
31 JAN. 2024



VILLE DE MONTARGIS (45)  
NEXITY PATRIMOINE ET VALORISATION  
CASERNE GUDIN

Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

A2 - 03

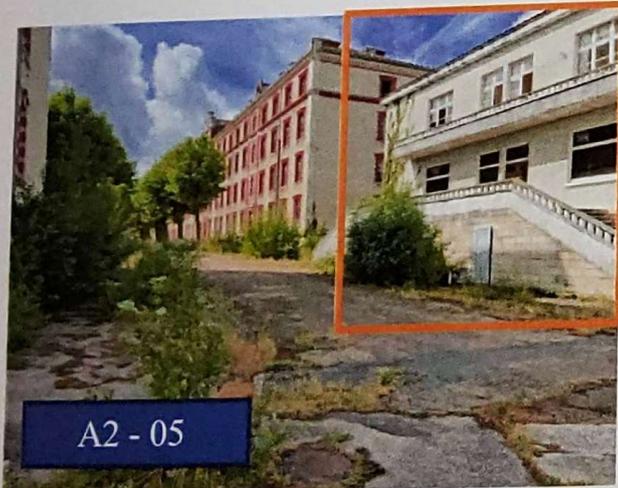


Les deux pavillons situés au nord et au sud des murs de croupes seront démolis. Des places de stationnement paysagées seront aménagées.

Le niveau fini sera aligné avec celui de la façade en rez-de-jardin, côté ouest.

Un mur de soutènement permettra de rattraper les niveaux avec la Place d'Armes.

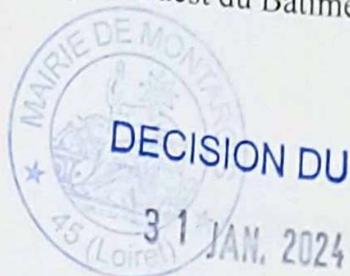
Un escalier permettra de circuler d'est en ouest, de la place d'armes vers le rez de jardin.



VILLE DE MONTARGIS (45)  
NEXITY PATRIMOINE ET VALORISATION  
CASERNE GUDIN  
Bâtiment de l'Horloge – Restauration et aménagement

La bande de bâtiment modernes (1930) en R+3 qui surplombe la rue du 82<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie sera démolie.

Ceux-ci seront remplacés par un jardin qui permettra de voir la façade ouest du Bâtiment 7 dit de l'Horloge.



La partie basse forme un mur de soutènement en moellon aligné sur la plateforme en pied de façade ouest du Bâtiment 7. Celui-ci sera conservé.

ACCESSIBILITE AUX  
HANDICAPÉES

Le front bâti donnant sur la rue du 82<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie n'existera donc plus ce qui permettra à la rue de retrouver son échelle humaine et rendra perméable la vision sur la caserne du XIX<sup>ème</sup> siècle. D'autre part des accès permettront de traverser les parcelles.

Mathieu JULIEN  
architecte du patrimoine d.c.h.e.c.  
architecte d.p.l.g.

3 octobre 2023